



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 07_2024_76

L'An deux mil vingt-quatre, le 9 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2024

DATE D'AFFICHAGE : 04/12/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Valéry LAURENT, M. Pierre CAMBON, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏŠ, M. Arnaud CHERON, M. Hugues MASLARD, M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à M. Hugues MASLARD, M. Richard PELISSERO procuration à M. Pierre CAMBON, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ARMAND.

OBJET : AUTORISATION À SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR), LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS SACLAY ET LA COMMUNE DE VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 Août 2015 ;

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n° 116 « Assurer un suivi énergétique du patrimoine intercommunal et rendre visibles les actions d'économies d'énergie » ;

VU les délibérations n°2020-210 du 23 septembre 2020 et n°2021-129 du 26 mai 2021 portant approbation de précédentes conventions de partenariat relatives aux programmes ACTEE CEDRE, SEQUOIA 2 et SEQUOIA 3 ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat avec la FNCCR, l'Agglomération, les communes de Bures-sur-Yvette, Champlan, Gometz-le-Châtel, Châtel, Gif sur Yvette, Igny, Massy, Orsay, Palaiseau, La Ville du Bois, Les Ulis, Saulx les Chartreux, Vauhallan, Verrières le Buisson et Villejust dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE CHÊNE, qui vise à soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'Agglomération Paris-Saclay à mutualiser les ressources et les moyens avec les communes pour améliorer significativement la performance énergétique de leur patrimoine bâti ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « PCAET, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 13 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Paris-Saclay a été lauréate du programme ACTEE CHÊNE en janvier 2024 et que la signature de la convention par l'ensemble des parties est obligatoire pour bénéficier des financements prévus ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 2 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les conventions de partenariat, ci-annexées, relatives à la mise en œuvre du programme ACTEE CHÊNE.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/12/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*